

BRECEY - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2009

Étaient présents : M. TRÉHET, M. ROBERT, M. LETHIMONNIER, M. HAMELIN, M. BAZIN, M. ANFRAY, M. RIVIERE, M^{me} LEVILLAIN, M^{me} DOULAND, M. POULAIN, M. DUBOURG, M^{me} YVON, M^{me} PACILLY, M^{me} LEBRETON, M. AUBRAYS, M^{me} PIGEON, M. JAMES.

La séance est ouverte à 20h30. M. le Maire donne lecture des dernières délibérations. Le Conseil Municipal aborde ensuite les points suivants :

Présentation du projet Résiloft

Les promoteurs de Résiloft, résidence services pour seniors, présentent les détails de leur projet de construction de 25 logements locatifs destinés aux retraités non dépendants. L'aménagement des logements autour d'un espace semi-privatif permet de garantir la tranquillité des futurs locataires. Une palette de services internes à la résidence sera également proposée pour faciliter la vie des futurs locataires.

Mise à jour de la voirie avec Manche Habitat : cession et acquisition de terrains

Dans le cadre de la mise à jour de la voirie communale, le Conseil Municipal décide la cession à titre gratuit de la parcelle AC 533 (cité du vieux bourg) d'une contenance de 15 m² à Manche Habitat, décide l'acquisition à titre gratuit des parcelles AC 527 d'une contenance de 32 m² et AC 528 d'une contenance de 45 m² (cité du vieux bourg) auprès de Manche Habitat et enfin l'acquisition au prix de 150 € de la parcelle AB 788 (résidence Lemoussu) d'une contenance de 50 m² auprès de Manche Habitat.

TPU et transferts de compétences

Suite aux explications données par le Maire sur le passage en taxe professionnelle unique de la communauté de communes de Brécey au 1^{er} janvier 2010 et de ses incidences financières, le Conseil Municipal décide de transférer les compétences suivantes à la communauté de communes de Brécey : la crèche, la médiathèque, le centre social, l'espace Pierre AGUITON (camping, plan d'eau, haras), l'école de musique.

Le Maire explique que le passage en taxe professionnelle unique et le transfert de compétences auront pour effet d'augmenter la dotation globale de fonctionnement attribuée chaque année par l'Etat aux collectivités locales. Evaluant les effets de la réforme de la taxe professionnelle sur le budget des collectivités locales dans un avenir très proche, cette décision permettra de voir venir et d'éviter que cette réforme ne pèse sur les contribuables.

Par ailleurs, la perte de compétence ne sous-entend pas prise de pouvoir de la communauté de communes sur les équipements réalisés à Brécey. La politique intercommunale a toujours voulu respecter l'autonomie et les responsabilités des communes. Il y aura donc lieu de prévoir un fonctionnement qui mentionne cet état d'esprit.

M. Poulain est désigné pour représenter la commune au sein de la commission chargée d'évaluer le coût des compétences et des attributions de compensation.

Réserves foncières

Le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil Général de la Manche pour le financement d'une réserve foncière chemin de la Martinière.

Principe de la cession de terrains à la Ménardière

Le Conseil Municipal décide le principe de la cession à l'euro symbolique de terrains communaux à la Ménardière au profit de la communauté de communes qui a la compétence économique. Ces terrains avaient été acquis par la commune à cette fin.

Avance de subvention à l'ASB football

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 5 000 € à l'ASB football. Cette subvention constitue une avance de la subvention de l'année 2010

Subvention à Brécey Commerce +

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1 500 € à Brécey commerce + afin de soutenir son action dans le cadre de la quinzaine commerciale de fin d'année.

La séance est levée à 0 h.